

Article écrit par Barbara ROMERO le 12 avril 2017

Ça roule pour les deux-roues électriques !

Si le marché reste encore anecdotique, deux décrets de subventions à l'achat de ces engins devraient l'encourager et préfigurer la mobilité de demain.

Une fois n'est pas coutume, les décisions du gouvernement en matière de mobilité font consensus. Sept organisations* se sont en effet félicitées dans un communiqué commun de la décision de la ministre Ségolène Royal d'accorder un bonus de 20 % du prix d'achat d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 200 €. *"Déjà mise en pratique avec succès dans certaines collectivités, cette mesure était attendue sur le territoire national. Elle marque une étape importante pour la reconnaissance du vélo en tant que mode de déplacement à part entière et comme solution de mobilité durable"*, relèvent-elles. Ce nouveau décret est arrivé quelques semaines après celui de janvier dans le cadre de la Loi des finances annonçant une subvention pouvant aller jusqu'à 1 000 € sur l'achat d'une moto ou d'un scooter électrique, limitée à 27 % du prix de l'engin. Un bonus calculé aussi selon l'autonomie du véhicule.

UN MARCHÉ ENCORE BALBUTIANT

"Cela faisait des années que nous demandions une telle mesure mais, à l'époque, personne n'y avait pensé quand ils travaillaient sur un dispositif en faveur de la voiture électrique, se souvient Paul Adam, vice-président du Groupement Européen de la Moto Électrique (GEME), fondé en 2015 par Antoine Julien. Aujourd'hui, nous sommes ravis de cette décision. Même s'il reste dommage qu'elle ne soit pas rétroactive pour les early-buyers qui ont lancé le processus !"

Autre regret pour ce fervent défenseur de la mobilité électrique : le marché n'est pas prêt. *"Pour exemple, Zero Motorcycles, leader mondial, ne vend qu'une centaine de véhicules par an ! Cette prime va-t-elle stimuler le marché ? Nous l'espérons en tout cas."* Même son de cloche chez Electric Motion, fabricant français de motos tout terrain. *"Il faudra que le réseau des motos thermiques s'investisse pour que cela puisse décoller, car l'engouement est vraiment là"*, constate Joël Mathery, revendeur dans le Grand Est et organisateur de randonnées en motos électriques en Alsace**.

Silencieuse, facile d'utilisation, pas d'embrayage, pas de vitesses à passer... La moto électrique se conduit bien plus facilement. Et techniquement, les motos ou scooters électriques sont beaucoup plus simples à construire. *"En deux ans, leur autonomie a triplé, se réjouit Paul Adam. L'investissement initial est encore 30 à 40 % plus élevé. Comme pour tout véhicule électrique, il faut attendre que cela se démocratise. Mais sur un véhicule électrique, vous avez moins de pièces en mouvement, moins d'entretien, une consommation extrêmement réduite. Pour les trajets du quotidien - et pour les balades - c'est tout indiqué !"*

LA SANTÉ, LA POLLUTION... PRÉOCCUPATIONS NUMÉRO 1

Pas d'émission de CO₂, une circulation silencieuse... Moins de bruit, moins de pollution : voilà de quoi réjouir la population ! *"Nous sommes tous d'accord pour dire que la santé prime. Il existe encore des*

levées de boucliers de certains motards, mais ce n'est que du court terme", estime Paul Adam. Avec le développement des livraisons à domicile à J+1, le vice-président du GEME voit dans l'utilisation des véhicules électriques pour les derniers kilomètres un véritable enjeu de santé publique. De même, les vélos à assistance électrique peuvent aussi être un soutien pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer ou pour ceux qui se refusent à prendre le vélo pour ne pas arriver tout transpirant au travail.

Reste encore la question de l'autonomie des batteries. Lors du dernier Mondial de l'Automobile, Ségolène Royal indiquait que la France était en avance sur son programme de déploiement des bornes de ravitaillement pour véhicules électriques et hybrides rechargeables : *"La loi sur la transition énergétique pour une croissance verte fixe un objectif de 7 millions de points de charge en 2030"*, déclarait-elle. En 2020, on devrait en compter déjà un million, dont 900 000 points chez les particuliers. Le crédit d'impôt au titre de la transition énergétique est reconduit pour 2017. Par ailleurs, l'obligation de pré-équiper les bâtiments neufs de points de charge reste d'actualité.

Après, il ne s'agit pas d'opposer automobilistes circulant en voiture thermique et utilisateurs de véhicules électriques. L'avenir est dans la multimodalité. Savoir renoncer à sa voiture pour acheter une baguette de pain relève en effet du bon sens. Et les Français semblent prêts à ce virage : lors d'une enquête réalisée par la SNCF fin 2015, deux Français sur trois se sont dits ouverts aux autres modes de transports que la voiture personnelle. Covoiturage, transports en commun, véhicules électriques, location de véhicules, sont autant d'alternatives désormais dans la plupart des esprits. Le mouvement est en marche.

Pour aller plus loin :

- [Page Facebook du GEME](#)
- Etude complète de la SNCF : www.innovation-mobilite.fr
- Mise en main d'un vélo électrique : Automobile Club Prévention organise des formations d'1h30 en entreprise. Au terme de la formation, les participants sont capables de connaître et ainsi limiter les risques d'accidents lors de déplacements en vélo ; connaître la réglementation associée à ce mode de déplacement ; optimiser l'autonomie de son vélo électrique ; s'adapter aux nouveaux usages de son vélo électrique. Plus d'informations : Tél. 01 40 68 38 60 / info@acprevention.fr

*** La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), Réseau Action Climat, France Nature Environnement, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, FNAUT, WWF et l'Association Respire.**

**** www.globulesverts.com**

© Tony V3112 - Shutterstock